



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

Audition du 18 avril 2013
Autorité de la statistique publique

Demande de labellisation des statistiques de l'accidentalité routière

Manuelle Salathé

Secrétaire générale de l'ONISR

Christian Roy

Administrateur de la base de données BAAC

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

Sommaire de la présentation

- 1. L'ONISR**
- 2. La chaîne « Accidents »**
- 3. Les indicateurs**
- 4. Les productions de l'ONISR**



1 - Présentation de l'ONISR : Ses missions

L'ONISR assure la collecte et la diffusion des informations nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique de sécurité routière.

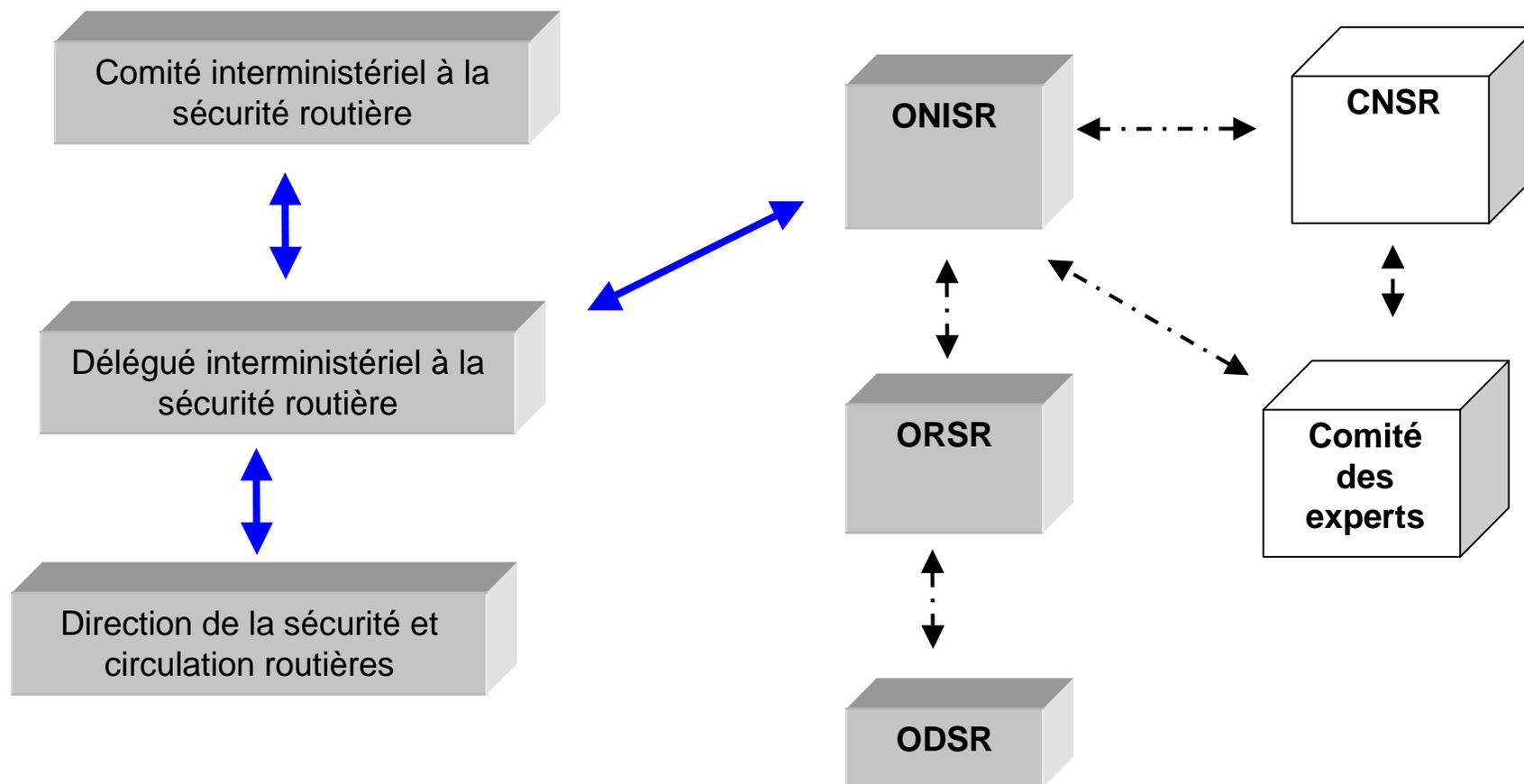
Pour ce faire, il doit :

- rationaliser et unifier la collecte des données statistiques provenant des différentes sources nationales et internationales, assurer leur mise en forme, leur interprétation et leur diffusion
- effectuer ou assurer le suivi des études générales ou sectorielles sur l'insécurité routière
- évaluer les mesures de sécurité routière prises ou envisagées



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

1 - Présentation de l'ONISR : son rattachement



Décret n°75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière

Décret n°2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret 75-360 du 15 mai 1975



2 – La chaîne « accidents » : la codification

Arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques relatives aux accidents corporels de la circulation

Un accident corporel de la circulation routière

- provoque la mort ou la blessure d'une ou plusieurs personnes,
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique (code de la route),
- en excluant les actes volontaires (homicides volontaires, suicides...) et les catastrophes naturelles.
- implique au moins un véhicule roulant ou se déplaçant.

Guide d'aide à la codification du BAAC – Edition 2012

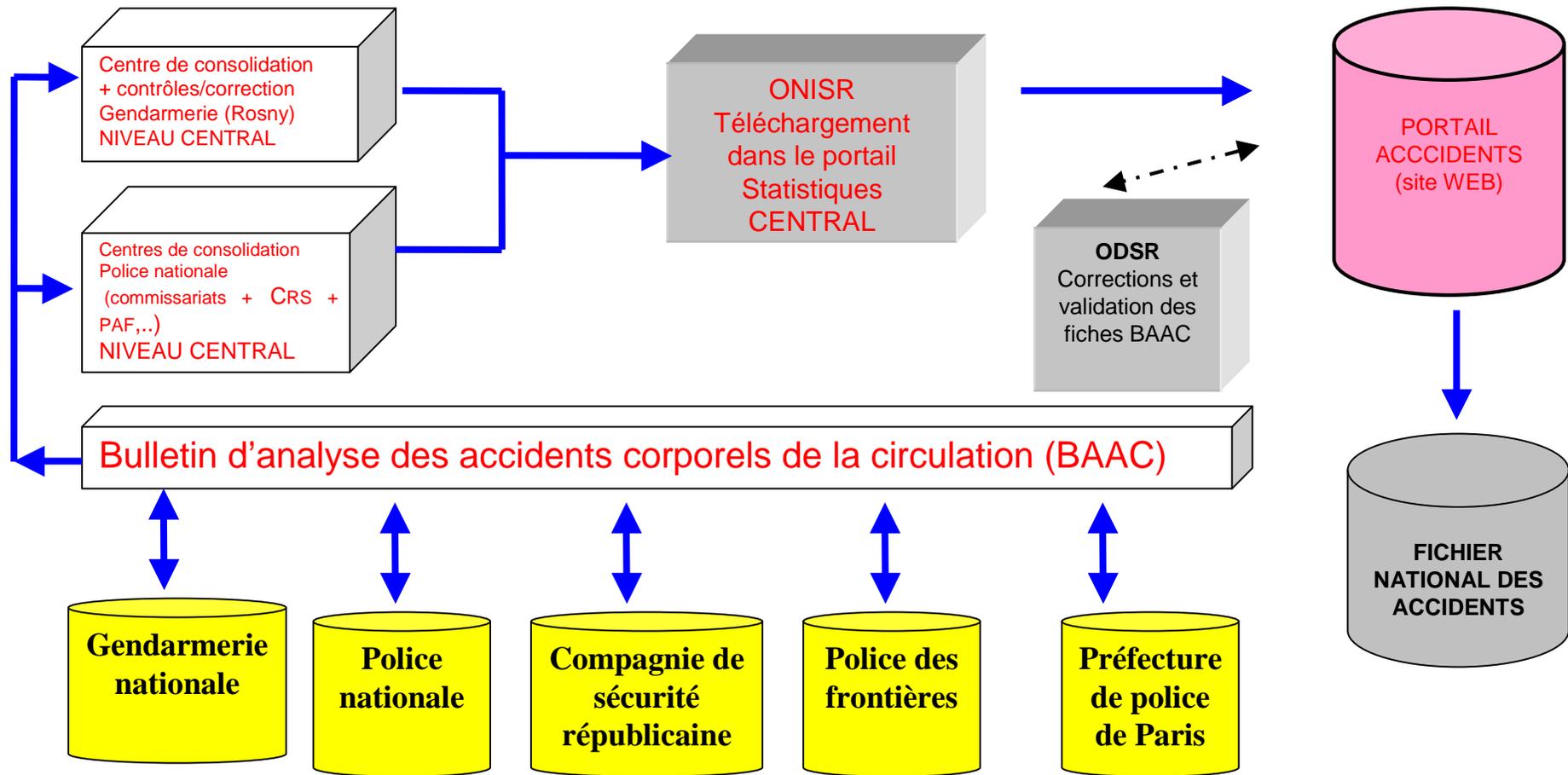


Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

2 - La chaîne « accidents : la fiche BAAC

IDENTIFIANT																	BULLETTIN D'ANALYSE D'ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION (standard 2002)																	
CODE UNITÉ			NUMERO DEPV			N° FEUIL		ETABLIPAR																										
3			9	10	14	15	17																											
1 - CARACTERISTIQUES																																		
LUMIERE					LOCALISATION					INTERSECTION					CONDITION ATMOSPHERIQUE					TYPE DE COLLISION														
Plain jour - 1 Crép uscule ou aube Nuit sans éclairage public - 3 Nuit avec éclairage public non allumé - 4 allumé - 5					Hors agglomération - 1 En agglomération - 2					1 - Hors intersection En intersection ou à proximité immédiate 2 - En X 3 - En T 4 - En Y 5 - A plus de 4 branches 6 - Giratoire 7 - Place 8 - Passage à niveau 9 - Autre					Normale - 1 Pluie légère - 2 Pluie forte - 3 Neige - grêle - 4 Brouillard - Fumée - 5 Vent fort - tempête - 6 Vent éblouissant - 7 Temp. couvert - 8 Autre - 9					Accident impliquant : - deux véhicules 1 - Frontale 2 - Par l'arrière 3 - Par le côté - trois véhicules et plus 4 - En chaîne 5 - Collisions multiples 6 - Autre collision 7 - Sans collision					veille de fête jour de fête Indicateur de preuve Latture 65 66 Adresse postale - Indiquer le numéro, la nat									
DATE		HEURE		CODE INSEE LIEU ACCIDENT																														
18	20	22	25	27	29	30	33	36	37	38	39	40	41	43	44	46	47	48	49	50	51	52	61	62	63	64	65	66						
2 - LIEUX																																		
CATEGORIE					RÉGIME DE CIRCULATION					Nombre total de voies de circulation					TRACE EN PLAN					ETATS SURFACE					AMENAGEMENT - INFRASTRUCTURE					SITUATION DE L'ACCIDENT				
1 - Autoroute 2 - Route nationale 3 - Route départementale 4 - Voie communale 5 - Hors réseau public 6 - Parc de stationnement ouvert à la circulation publique 9 - Autre					ROUTE : A sens unique - 1 Bidirectionnelle - 2 A chaussées séparées - 3 Avec voies d'affectation variable - 4					1 - Piste cyclable 2 - Bande cyclable 3 - Voie réservée En S - 4					Partie rectiligne - 1 En courbe à gauche - 2 En courbe à droite - 3 En S - 4					1 - Normale 2 - Moutillée 3 - Flaques 4 - Inondée 5 - Enneigée 6 - Boue 7 - Verglacée 8 - Corps gras - Huile 9 - Autre					1 - Souterrain - tunnel 2 - Pont - Autopont 3 - Brette de échangeur ou de raccordement 4 - Voie ferrée 5 - Carrefour aménagé 6 - Zone piétonne 7 - Zone de péage					1 - Sur chaussée 2 - Sur bande d'arrêt d'urgence 3 - Sur accotement 4 - Sur trottoir 5 - Sur piste cyclable				
DATE		HEURE		VOIE			PROFIL EN LONG		POINT KILOMETRIQUE OUREPERE		LARGEUR																							
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49					
3 - VEHICULES																																		
CATEGORIE ADMINISTRATIVE					APPARTENANTA					FACTEUR LIEU VEHICULE - FACV					OBSACLE FIXE HEURE					OBSTACLE MOBILE HEURE					MANOEUVRE PRINCIPALE AVANT CIRCULANT									
01 - Escalote 02 - Cyclomoteur 03 - Voiturette, tricycle 04 - Scooter immatriculé 05 - Motocyclette 06 - Side-car 07 - V.L. seul 08 - V.L. + caravane 09 - V.L. + remorque 10 - V.U. seul (1,5T < PTAC < 3,5T) 11 - V.U. + caravane 12 - V.U. + remorque 13 - P.L. seul (3,5T < PTAC < 7,5T) 14 - P.L. seul (PTAC > 7,5T) 15 - P.L. + remorque 16 - Tracteur routier seul 17 - Tracteur routier + semi remorque 18 - Transport en commun de personnes 19 - Train + tramway 20 - Engin spécial 21 - Tracteur agricole 99 - Autre					1 - Conducteur 2 - Véhicule volé 3 - Propriétaire consentant 4 - Administration 5 - Entreprise					1 - Défectuosité mécanique 2 - Eclairage - signalisation 3 - Pneumatique usé 4 - Ecartement de pneumatique 5 - Chargement 6 - Déplacement du véhicule 7 - Incendie du véhicule 9 - Autre					01 - Véhicule en stationnement 02 - Arbre 03 - Glissière métallique 04 - Glissière béton 05 - Autre glissière 06 - Bâtiment, mur, pile de pont 07 - Support signalisation verticale ou Poste d'appel d'urgence 08 - Poteau 09 - Mobilier urbain 10 - Parapet 11 - Ilot, refuge, borne haute 12 - Bordure de trottoir 13 - Fossé, talus, paroi rocheuse 14 - Autre obs. fixe sur chaussée 15 - Autre obs. fixe sur trottoir ou accotement 16 - Sortie de chaussée sans obstacle					01 - Piéton 2 - Véhicule 4 - Véhicule sur rail 5 - Animal domestique 6 - Animal sauvage 9 - Autre					01 - Sans changement de direction 02 - Même sens, même file 03 - Entre 2 files 04 - En marche arrière 05 - A contresens 06 - En franchissant le terre-plein 07 - Dans le couloir de bus - dar 08 - Dans le couloir de bus - dar									
LETRE		CONVENTIONNELLE		IMMATRICULATION			DATE de 1ère mise en circulation		VEHICULE SPECIAL		ASSURANCE																							
18	19	20	21	22	23	24	27	29	43	44	45	47	48	49	50	51	52	61	62	63	64	65	66											
4 - USAGERS																																		
CATEGORIE					CATEGORIE SOC. PROFESSIONNELLE					ALCOOLEMIE					PERMIS DE CONDURE					TRAJET					EQUIPEMENT DE SECURITE					MANOEUVRE LOCALISATION DU PIETON				
1 - Conducteur 2 - Passager 3 - Piéton 4 - Piéton en roller ou en trottinette					1 - Conducteur professionnel 2 - Agriculteur 3 - Artisan, commerçant, profession indépendante 4 - Cadre supérieur, profession 7 - Retraité libérale, chef d'entreprise 5 - Cadre moyen, employé 6 - Ouvrier 8 - Chômeur 9 - Etudiant 9 - Autre					Impossible - 1 Refusé - 2 Prise de sang - 3 Ethy lomètre - 4 Résultat non connu - 5 Dépistage négatif - 6					1 - Valide 2 - Périmé 3 - Suspendu 4 - Conduite en auto-école 5 - Catégorie non valable 6 - Défaut de permis 7 - Conduite accompagnée					1 - Domicile - travail 2 - Domicile - école 3 - Courses - achats 4 - Utilisation prof. 5 - Promenade - loisir 9 - Autre					Ceinture - 1 Casque - 2 Dispositif enfant - 3 Équipement réfléchissant - 4 Autre - 9					SUR CHAUSSEE 1 - A + 50 m. du passage piéton 2 - A - 50 m. du passage piéton SUR PASSAGE PIETON 3 - Sans signalisation lumineuse 4 - Avec signalisation lumineuse DIVERS 5 - Sur trottoir 6 - Sur accotement ou BAU 7 - Sur refuge 8 - Sur contre allée				
LETRE		CONVENTIONNELLE		PLACEDANS LE VEHICULE			GRAVITE		SEXE		RESIDENCE DEPARTEMENT OUPAYS		NAISSANCE		TALK D'ALCOOLEMIE		DATED'OB-TENTION DUPERMIS		INFRACTION NATIONALE															
18	19	20	21	22	23	24	29	30	34	37	39	43	44	45	48	49	51	53	54	59	64	65	66											

2 - La chaîne « accidents » : le circuit





Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

– Les indicateurs d'accidentalité annuels :

- le nombre d'accidents corporels annuel (AC),
- le nombre d'accidents mortels annuel (AM)
- le nombre de personnes tuées annuel (T),
- le nombre de blessés annuel (B),
- le nombre de blessés hospitalisés plus de 24h annuel (BH),



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

Ces indicateurs annuels sont déclinés en faisant les distinctions suivantes :

- *rapporté au nombre d'habitants*
- *rapporté au nombre de kilomètres parcourus*
- *par département*
- *par région*
- *selon la lumière*
- *selon les conditions atmosphériques*
- *selon le milieu (urbain, rase campagne, autoroutes)*
- *selon le type de collision*
- *par catégorie d'usagers*
- *selon la manœuvre principale avant l'accident*
- *par classe d'âge*
- *selon le sexe*
- *selon sa place dans le véhicule (conducteurs/passagers)*
- *selon l'ancienneté du permis de conduire*
- *présence d'au moins un conducteur présentant un taux d'alcool supérieur au taux légal*



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

– Les indicateurs d'accidentalité mensuels :

- le nombre d'accidents corporels mensuel (AC),
- le nombre de personnes tuées mensuel (T),
- le nombre de blessés annuel mensuel (B),
- le nombre de blessés hospitalisés plus de 24h mensuel (BH),

Ces indicateurs mensuels sont déclinés en faisant les distinctions suivantes :

o par catégorie d'usagers

o par classe d'âge



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

– Les indicateurs de comportement :

- la répartition annuelle de conducteurs présumés responsables dans les accidents corporels
- la répartition annuelle de conducteurs présumés responsables dans les accidents mortels

Ces indicateurs sont déclinés en faisant les distinctions suivantes :

- o par classe d'âge
- o selon le sexe
- o par ancienneté du permis



4 - La production de l'ONISR : Le baromètre mensuel

Evolution de la mortalité en glissement annuel

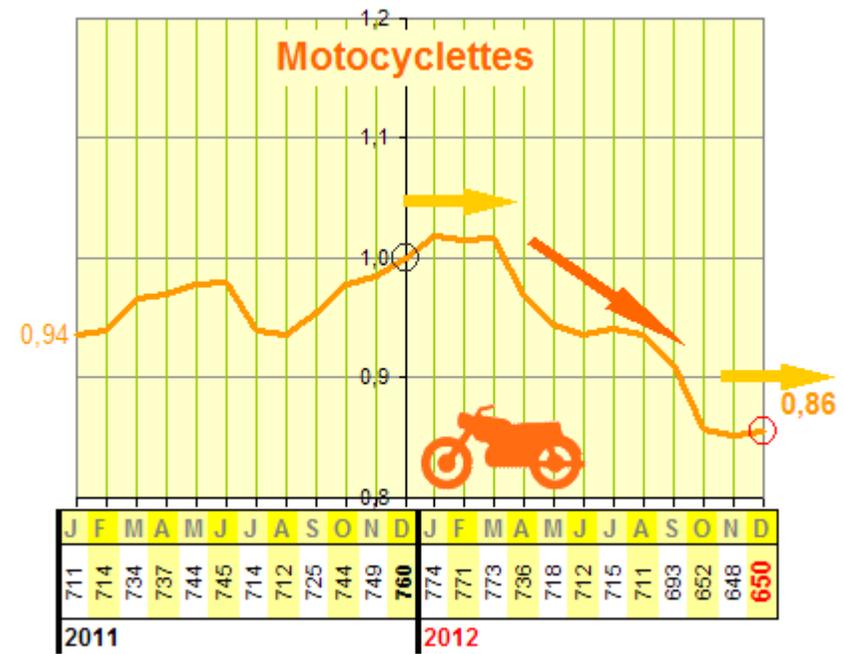
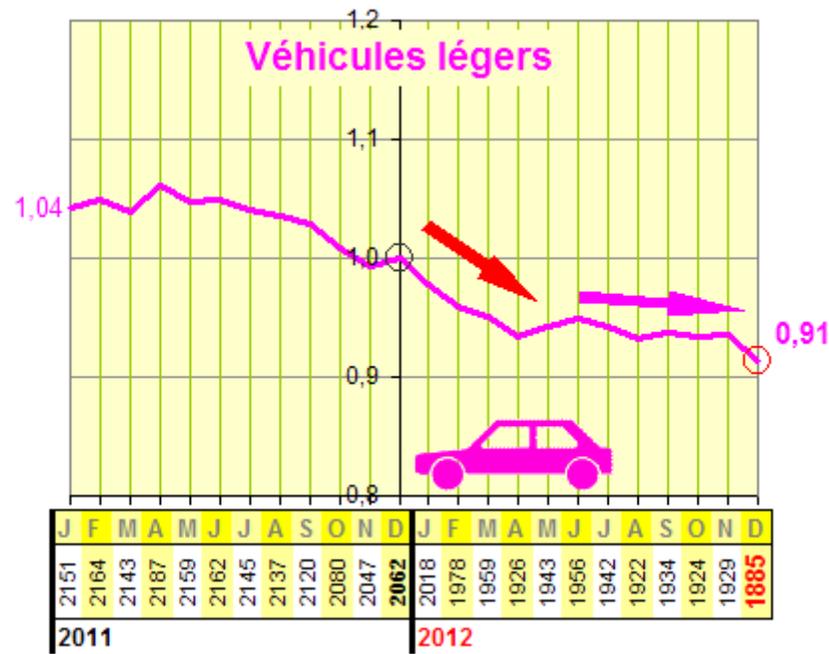
→ Toutes catégories d'usagers confondues

NB : On a figuré ci-dessous, pour chaque mois, le total des tués à 30 jours sur les 12 mois écoulés (ce mois inclus). On voit ainsi l'évolution de la mortalité pour une année complète (donc sommairement affranchie des variations saisonnières).



publié et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR, disponible pour le mois N le mois N+1 sous trois semaines.

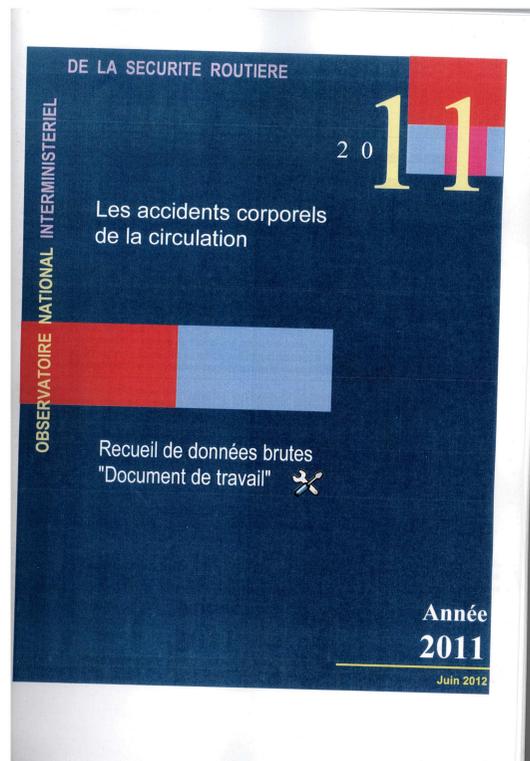
4 - La production de l'ONISR : Les résultats annuels



Les résultats globaux de l'année N sont publiés en janvier de l'année N+1.



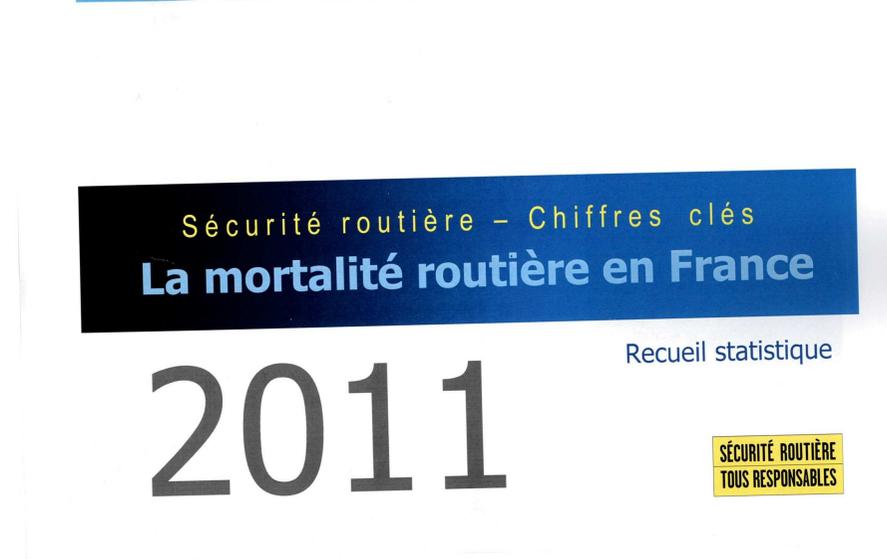
4 - La production de l'ONISR : le document de travail



Un recueil de données annuelles brutes dit document de travail publié et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR, disponible pour l'année N l'année N+1 en juin.



4 - La production de l'ONISR : le recueil



Un recueil d'analyses statistiques téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR, disponible pour l'année N l'année N+1 en juin.



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

4 - La production de l'ONISR : le bilan annuel



Le document « La sécurité routière en France – bilan annuel »,

- disponible pour une année N à l'année N+1 et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR à l'automne
- diffusé par la documentation française

Evolution : bilan synthétique d'ici l'été 2013



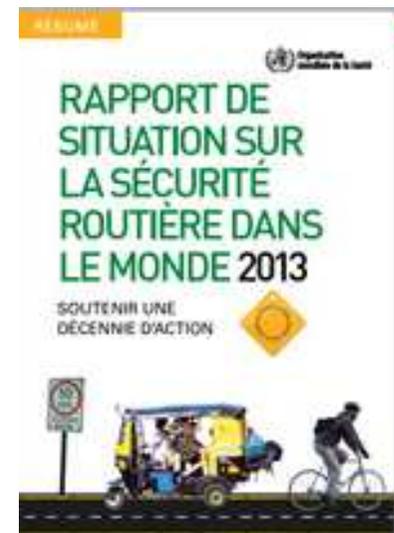
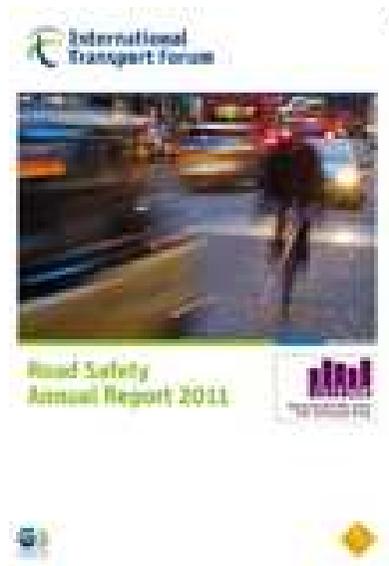
4 - Autres productions de l'ONISR



- Comptes de la nation
- Open data



- Banque de données CARE
- Banque de données OCDE/IRTAD
- Banque de données OMS





Merci de votre attention...

Site internet : taper « ONISR » sur un moteur de recherche

Adresse mail : onisr.dscr@interieur.gouv.fr

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**